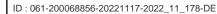
Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Affiché le



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 17 NOVEMBRE 2022

Nombre en exercice : 31 Nombre de présents : 23 Nombre de votants : 29

Convocation du 8.11.2022 Affichage du 8.11.2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de La Lande-sur-Eure suite à la convocation du 8.11.2022, affichée le 8 novembre 2022.

Etaient présents: M BAILLIF Christian, M ANQUETIL Dominique, Mme BERGER Frédérique, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M DUGUET Christian, Mme ENCELIN Elyane, Mme EDOU Bernadette, M GUILLET Denis, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POULLAIN Francine, Mme REVET Evelyne, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excusés: M Du LAC Jean-Vincent (donne pouvoir à M BAILLIF Christian), M DESCHAMPS Michel, Mme FEUGUEUR Stéphanie (donne pouvoir à M BOUTTIER Jean-Jacques), M GUYOT Philippe (donne pouvoir à M ANQUETIL Dominique), M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M MICHEL-FLANDIN Patrice), Mme LEROY Céline (donne pouvoir à Mme BRAULT Roselyne), Mme RADIGUET Angéline (donne pouvoir à M POIRIER Franck), Mme SAUVANEIX Alexandra.

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur Marcel VIANDIER est désigné secrétaire de séance

## DELIBERATION N° 2022.11.178 DM 1 BUDGET MUSEALES (CHAP. 012)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le vote du Budget Muséales 2022
- Considérant la nécessité de réajuster les crédits budgétaires

Le Président présente en séance les ajustements budgétaires à réaliser, afin de tenir compte des dépenses en fonctionnement et des besoins de financement correspondants. Les élus communautaires sont invités à examiner la proposition de décision modificative n°1/2022 telle que transmise avec les documents préparatoire à ce conseil.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative n°1/2022 du budget principal telle que présentée. Cette décision sera annexée à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le Et publication du Le Président, Emmanuel LE SECQ

ID: 061-200068856-20221117-2022\_112178-DE

## CDC DES HAUTS DU PERCHE

Code INSEE

Muséales

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire**

DM 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612 : Fournitures non stockables - Energie - Electricité	4 000,00€	0,00€	0,00€	0,00€
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 000,00€	0,00€	0,00€	0,00€
D-64111 : Personnel titulaire - Rémunération principale	0,00€	4 000,00€	0,00€	0,00€
TOTAL D 012 ; Charges de personnel et frais assimilés	0,00€	4 000,00€	0,00€	0,00€
Total FONCTIONNEMENT	4 000,00€	4 000,00€	0,00€	0,00€
Total General		0.60.4		in order

Longry les Villages, le 18 novembre 2022,

Le Provident,

des HAUTS du PERCHE

Emmanuel